



Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi

« Après ma formation, j'ai trouvé un travail loin de chez moi.
La Région Nouvelle-Aquitaine peut participer
à mes frais de transport et de logement
avec le Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi. »

Toutes les infos sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



***Vous êtes sorti(e) de formation depuis moins de 6 mois
et votre nouveau lieu de travail est éloigné de votre domicile ?
Le Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi peut vous aider
à concrétiser votre projet professionnel***

*Le Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi est une aide financière attribuée par la
Région Nouvelle-Aquitaine aux salariés, sortant de formation depuis moins de
6 mois, accédant à un nouvel emploi éloigné de leur domicile.*

› QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Les salariés signataires d'un CDD de 3 mois minimum ou d'un CDI

- sortant de formation qualifiante financée par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis moins de 6 mois : stagiaires de la formation professionnelle, apprenants des formations sanitaires et sociales ;
- sortant de formation depuis moins de 6 mois : apprentis, lycéens professionnels, bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

› QUEL EST LE MONTANT DE L' AIDE ?

L'aide pourra être portée à :

- 1 000€ maximum par année civile pour les dépenses liées au logement ;
- 1 000€ maximum par année civile pour les dépenses liées au transport.

Les montants sont cumulables.

Une même personne peut bénéficier plusieurs fois de l'aide dans la limite de 2 000€ par année civile.

› QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Peuvent être prises en compte les dépenses liées :

- **au logement** : les frais liés au déménagement, au double logement, ... ;
- **au transport** : les frais de transport en commun, les frais kilométriques, ...

› COMMENT DEMANDER CETTE AIDE ?

Rendez-vous sur le Guide des aides : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr,
indiquez « Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi » dans le moteur de recherche, puis cliquez
sur « Je dépose une demande ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Nos conseillers sont à votre disposition de 9h à 18h
du lundi au vendredi au **05 49 38 49 38**
- ou par mail sur contact@nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez la fiche détaillée du guide des aides régionales sur
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

